



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITE MAI 2023

Sommaire

Table des matières

Points principaux	2
1. Investigations.....	2
2. Opérations.....	2
3. Légal	4
4. Média.....	5
5. Activisme.....	6
6. Management	7
7. Relations extérieures.....	7



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du PALF et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Points principaux

1. Investigations

Au cours de ce mois, 10 investigations de terrain ont été menées principalement dans les départements du Niari, de Pointe-Noire, de la Cuvette et de la Lékoumou.

Indicateurs :

Nombre d'investigations menées	10
Investigations ayant abouti à une opération	01

2. Opérations

Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	01
Nombre de trafiquants ré arrêtés	00
Nombre de trafiquants arrêtés	05
Nombre de trafiquants relaxés	04
Nombre de trafiquants en fuite	00

Détails des opérations

Une opération s'est déroulée à Dolisie dans le département du Niari à l'occasion de laquelle, 5 individus ont été interpellés avec plus de 50 kg d'écailles de pangolin, une dent d'hippopotame, du sulfure du mercure et du cinabre blanc.



Les 04 trafiquants avec les produits après libération du chauffeur par la gendarmerie.



La dent de l'hippopotame saisie.



03 sacs d'écailles de pangolin, 01 dent d'hippopotame,
01 flacon de sulfure de mercure et le cinabre blanc.

3. Légal

Suite à la mutation des magistrats relative aux décrets *n°2023-132 et n°2023-134* du 05 mai 2023 portant nomination des magistrats dans les cours et juridiction d'instance, aucune audience n'a été suivie par les juristes au cours du mois de mai. Malgré ce handicap, les juristes ont effectué les appels téléphoniques et des descentes devant les cours et tribunaux pour connaître de la reprise des audiences. En effet, cinq (05) missions ont été effectuées par les juristes au cours du mois de mai. Lors de ces missions, ils ont fait le suivi juridique des différentes affaires devant les cours et tribunaux de la République, le suivi médical des détenus, les visites geôles et ont participé à l'opération qui a abouti à l'arrestation de cinq (05) présumés trafiquants. Enfin, treize (13) détenus demeurent derrière les barreaux à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Owando, Oyo et Sibiti.

Indicateurs

Affaires en appel et à la Cour Suprême	17 - 06 à la Cour d'Appel de Brazzaville - 01 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire - 07 à la Cour d'Appel de Dolisie - 02 à la Cour d'Appel d'Owando - 01 à la Cour Suprême de Brazzaville
Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci	13 - 02 à Brazzaville - 05 à Dolisie - 02 à Pointe-Noire - 01 à Oyo - 02 à Owando - 01 à Sibiti
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	66 - 09 à Pointe-Noire (1 ^{er} degré) - 04 à Pointe-Noire (2 ^{ème} degré) - 08 à Brazzaville (1 ^{er} degré) - 10 à Brazzaville (2 ^{ème} degré) - 04 à Brazzaville (Cour Suprême) - 03 à Owando (2 ^{ème} degré) - 09 à Dolisie (1 ^{er} degré) - 15 à Dolisie (2 ^{ème} degré) - 02 à Madingou (1 ^{er} degré) - 02 à Sibiti (1 ^{er} degré).

SUIVI JURIDIQUE DES AFFAIRES

Affaire KIBAMBA Jean Bruno et consorts : Interpellés le 27 mai 2023 à Dolisie dans le département du Niari en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées (53,46kg d'écaillés de pangolin, une dent d'hippopotame, du sulfure de mercure et cinabre blanc). Après audition à la Section des Recherches Judiciaires quatre trafiquants ont fait l'objet de la procédure sur cinq interpellés. Le cinquième s'est vu déchargé par les OPJ et libéré par la suite. Déférés le 02 juin 2023 devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dolisie, le dossier KIBAMBA Jean Bruno et consorts a été envoyé devant le juge du 3ème cabinet d'instruction qui, après audition, leur a accordé une liberté provisoire. Toutefois, les auditions des trafiquants devant ledit juge continuent le mardi 06 juin 2023 prochain.

4. Média

Indicateurs

Nombre de pièces médiatiques totales :		02	
Pièces télévision	Pièces radio	Pièces internet	Pièces presse « papier »
00	00	01	01

Au cours de ce mois de mai 2023, c'est un total de deux (02) pièces médiatiques qui ont été produites. Elles ont été publiées dans deux organes de presse soit :

- 01 sur le web site, lasemaineafricaine.info ;
- 01 dans la presse écrite : « La Semaine Africaine ».

Les deux pièces médiatiques ont porté sur la formation à Tchimpounga dans le Département du Kouilou, des agents PALF pour la prise en charge des animaux vivants.

La publication de ces pièces a eu pour objectif principal, d'informer le public sur cette formation des agents PALF et par ailleurs, dissuader des potentiels trafiquants. Il était également question de la vulgarisation des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

La presse en images

The screenshot shows a web browser displaying an article on the website lasemaineafricaine.info. The article title is "PROTECTION DE LA FAUNE : FORMATION SUR LES SOINS D'ANIMAUX VIVANTS À TCHIMPOUNGA". The article is dated May 6, 2023. The main image shows two men in blue uniforms, likely PALF agents, handling a large animal, possibly a pangolin, in an outdoor setting. The article text mentions that the agents of the project supported by the application of the law on the protection of wild fauna (PALF) and those of the unit canine of Tchimpounga benefited from the training on the 18th of April last, at the natural reserve of this locality (department of Kouilou), of a training financed by INL, on the care of animals most confiscated in Congo. It also mentions that the training was organized by the Institut Jean Goodall with TRAFI, through the project CARE (Confiscated Animals' Rescue and Enforcement), with the aim of the eradication of the risk of loss of animals seized during operations.

Article sur le site panoramik-actu.com, sujet : formation agents PALF à Tchimpounga sur la prise en charge des animaux vivants.

PROTECTION DE LA FAUNE

Formation sur les soins d'animaux vivants à Tchimpounga

Les agents du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) et ceux de l'unité canine de Tchimpounga ont bénéficié du 18 au 20 avril dernier, à la réserve naturelle de cette localité (département du Kouilou), d'une formation, financée par INL, sur la prise en charge des animaux les plus confisqués au Congo.

Organisée par l'Institut Jane Goodall avec l'IFAW, à travers le projet CARE (Confiscated Animals- Rescue and Enforcement), la formation a eu pour but l'éradication de tout risque de pertes d'animaux vivants saisis lors des opérations. Les participants ont été éduqués sur la capture, la manipulation, les premiers soins et le transport des animaux les plus confisqués au Congo: pangolin, chimpanzé, mandrill, cercopithèque, perroquet, oiseaux de proie, tortue terrestre, crocodile nain, python de Seba et céphalopie. Toutes les mesures et précautions nécessaires pour éviter les maladies zoonotiques ont été également expliquées, avec des exercices pratiques à l'appui. A l'issue de cette formation motivée par la survie des espèces, les participants ont reçu des attestations. Le clou de la formation a été la visite de l'unité canine ponctuée par quelques démonstrations, et du sanctuaire où se trouvent certains animaux vivants comme les perroquets, les chimpanzés et les

mandrills saisis par les autorités, avec l'appui du PALF. Pour rappel, les animaux vivants transférés à Tchimpounga ont été saisis auprès des délinquants ou présumés délinquants fauniques, par des agents des Eaux et Forêts et des gendarmes, avec l'appui du PALF. Le chimpanzé, le mandrill, le pangolin, le perroquet gris du Gabon et autres espèces animales protégées par la loi ne sont point des animaux domestiques. Ce sont des animaux sauvages pouvant être porteurs de maladies contagieuses. Leur détention comme animaux domestiques alimente le braconnage et le trafic dont elles sont victimes. D'où la nécessité d'une forte sensibilisation autour de la loi et de son application rigoureuse en la matière. Menacés de disparition, le mandrill, le pangolin, le chimpanzé, le perroquet gris du Gabon font partie des espèces animales intégralement protégées en République du Congo, conformément à l'Arrêté n°6075/MDEFE/CAB du 9 avril 2011



Pendant la formation en haut et une séance de pratique en bas

déterminant les espèces animales intégralement et partiellement protégées. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits», dispose, en son article 27, la loi 37/2008, du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. Tout contrevenant à ces dispositions encourt des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, assorties d'amendes allant de 100 000 à 5 millions de F.CFA. V.M.

REMERCIEMENTS

Docteur Henri Léonard ATANDA, son épouse Béatrice, leurs enfants Stevine et Placide, sa famille, vous remerciant pour votre assistance physique, spirituelle et matérielle lors du décès de leur fils, frère, Darel Léonard Francis ATANDA «Dada», survenu le 8 avril 2023.

Nous adressons nos chaleureux à la Conférence du Congo, et particulièrement Mgr Miguel Angel chevêque métropolitain de Pointe-Noire, à l'Abbé vicair général, l'Abbé L les membres du clergé et l de chœur de la Paroisse l'Assomption pour leurs accompagnements multiples. En communion de prière, son âme brille sans déclin Haut. Amen !

Article dans le journal « La Semaine Africaine ».
Sujet : formation agents PALF à Tchimpounga sur la prise en charge des animaux vivants.

COMMUNIQUE

nance présidentielle N° 5/99 du 10.1 SNPC et le PAPN comme actionnaire Il est à noter qu'à l'origine, le modèle

5. Activisme

En ce mois de mai, le Coordonateur adjoint du PALF a pris part à un atelier à Pointe-Noire du 09 au 11 mai 2023, axé sur l'amélioration des enquêtes en matière de criminalité faunique.



6. Management

Indicateurs

Nombre de juristes en test	01
Nombre de responsables media en test	0
Nombre d'enquêteurs en test	0
Nombre d'assistants admin et financiers en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Recrutement et tests pour le mois d'avril 2023

Postes / Candidatures	INVESTIGATEURS	JURISTES	CHARGE MEDIA	Responsable Administratif et Financier	Assistant Administratif et Financier	TOTAL
RECUS	-	1	-	-	-	1
INTERVIEWES	-	1	-	-	-	1
TESTES		1	-	-	-	1

7. Relations extérieures

Indicateurs

Nombre de rencontres		00	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
0	0	0	0